

**Bureau du 2 décembre 2002**

**Décision n° B-2002-0998**

commune (s) : Oullins

objet : **Quartier de la Saulaie - Requalification du parc de logement privé - Marché d'études pour une mission de conseil et d'appui technique - Convention de participation financière - Mise en concurrence simplifiée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006 et sa convention locale d'application pour la commune d'Oullins permettent d'engager des actions sur cette Commune.

En matière de logement privé, il est nécessaire de mettre en œuvre une mission de conseil et d'appui technique, dans le cadre de la requalification du parc du quartier de la Saulaie à Oullins, qui permettrait de mieux appréhender les moyens pour poursuivre l'action. Il s'agit notamment de formaliser un document chiffré qualitatif et prospectif sur le devenir du parc de logement dans le quartier de la Saulaie.

Ce rapport propose la signature d'un marché d'études, à attribuer selon la procédure de mise en concurrence simplifiée, pour cette mission de conseil et d'appui technique dans le cadre de la requalification du parc de logement privé du quartier de la Saulaie à Oullins.

Le coût global de cette mission s'élève à 7 585 € HT, soit 9 071,66 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- commune d'Oullins	1 524,00 €
- Communauté urbaine	7 547,66 €

A la suite d'une procédure de mise en concurrence simplifiée conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics, un marché d'études ordinaire doit être conclu pour une durée d'un an.

Par décision en date du 27 septembre 2002, la commission permanente d'appel d'offres a attribué le marché à l'Arim du Rhône pour un montant total de 9 071,66 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la mission de conseil et d'appui technique, dans le cadre de la requalification du parc de logement privé du quartier de la Saulaie à Oullins, ainsi que son financement prévisionnel :

- commune d'Oullins	1 524,00 €
- Communauté urbaine	7 547,66 €

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer le marché d'études suite à une consultation par voie de mise en concurrence simplifiée, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics ainsi que tous les actes contractuels s'y référant,

b) - signer la convention de participation financière à intervenir avec la commune d'Oullins pour le montant indiqué ci-dessus.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 617 400 - fonction 824 - opération 0409.

**4° - La recette** attendue de la commune d'Oullins sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 747 400 - fonction 824 - opération 0409.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,